



## Demande d'abattage d'arbres protégés Consultation publique

La Municipalité d'Yverne,

- ⇒ vu l'article 6 de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS),
- ⇒ vu l'article 21 du règlement d'application de la loi sur la protection de la nature des monuments et des sites (RLPNMS),
- ⇒ vu l'article 3 du règlement de protection des arbres de la Commune d'Yverne,

soumet à la consultation publique l'abattage de l'arbre suivant :

Parcelle no : 65

Adresse : Autoroute A9 - aire autoroutière Est

Coordonnées nationales : 561016 / 132114

Propriétaire : Etat de Vaud / McDonald's Suisse Development Sàrl - Villars Holding SA

Arbre(s) à abattre : platane, Ø 50 cm

Motif de l'abattage : conflit avec la butte antibruit découlant du permis de construire

Compte tenu de l'arborisation comprise dans le permis de construire, aucune plantation compensatoire n'est demandée.

**Le dossier peut être consulté au Greffe municipal durant les heures d'ouverture des bureaux, du 7 janvier 2019 au 28 janvier 2019.**

Yverne, le 20 décembre 2018

**LA MUNICIPALITÉ**